

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

25 AOUT 2017

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Isabelle LOMBART, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

Représenté:

Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Jean-Marie EMERIC par Isabelle LOMBARD, Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme Nathalie JACQUOT a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 16 août 2017 par courrier à leur domicile.

Demande de modification de l'ordre du jour : Ajout de deux décisions supplémentaires

- Salle des fêtes, médiathèque – Demande de subventions complémentaires
 - Syndicat Mixte – Demande d'accord pour travaux d'équipement en neige de culture des pistes Riounet/ Fournet
- Approuvées à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 13 juillet 2017

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Néant

314/ Approbation du rapport de la CLETC du 6 juillet 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la communication, par la Métropole Nice Côte d'Azur, du rapport de la CLETC du 6 juillet 2017 et l'approuve.

315/ Avancement de grade et modification du tableau des effectifs

Est approuvée, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade suivants : création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

316/ Mise en place du plan de formation triennal (2017-2018-2019)

Le plan de formation triennal (2017-2018-2019), validé par le comité paritaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

317/ Décision modificative N°3

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2017 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général	370 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	191 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	- 561 000,00 €

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 23 : Immobilisations en cours	191 000,00 €
--	--------------

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	191 000,00 €
---	--------------

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

318/ Subvention TT SET

A l'unanimité des membres présents et représentés, est approuvé l'octroi d'une subvention de 1000 € à l'association TT SET

319/ Subvention ADVIE 06

Est également approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une subvention de 500 € à l'association ADVIE 06.

320/ Taxe de séjour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018, d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel et adopte les tarifs 2018:

Catégories d'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 5*, résidence de tourisme 5*, meublés 5*, autres établissements équivalents	3.00 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés 4*, autres établissements équivalents	2.30 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, autres établissements équivalents	1.50 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés 2*, autres établissements équivalents	0.90 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés 1*, chambres d'hôtes, autres établissements équivalents	0.80 €
Hôtels de tourisme classés sans étoiles, meublés, autres établissements équivalents	0.80 €
Campings et caravanes classés 3*, 4*, 5*, autres hébergements de plein air de catégorie équivalente	0.60 €
Campings et caravanes classés 2*, 1*, autres hébergements de plein air de catégorie équivalente	0.20 €

321/ Foyer Adolescents – Dotation d'action parlementaire

Le projet d'acquisition de matériels pour le foyer adolescents pour un montant de 5650 € HT est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, qui sollicite la dotation d'action parlementaire de Mme Dominique ESTROSI-SASSONE.

322/ Rénovation et restructuration de la salle des fêtes plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite une aide complémentaire du Département pour les travaux de restructuration et de rénovation de la salle des fêtes.

323/ Rénovation et restructuration de la médiathèque – Participation de la DRAC

A l'unanimité des membres présents et représentés, une aide de la DRAC est également sollicitée pour les travaux de restructuration et de rénovation de la médiathèque.

324/ Déclassement du parking public « Cossa » situé route de Nabinas dans la station d'Auron

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur émises suite à l'enquête publique, qui s'est déroulée en mairie du 19 juillet au 2 août 2017 inclus, sur le projet de déclassement du parking public « Cossa » situé route de Nabinas dans la station d'Auron

325/ Acquisition local commercial « La Potinière »

Vu la vente aux enchères publiques d'un local à usage de magasin en rez de chaussée et de deux caves au sous-sol de l'immeuble situé 38 rue Droite cadastrée N 1017.

Considérant que ce local situé au centre du village peut constituer une réserve foncière intéressante pour la commune afin de redynamiser l'activité commerciale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'acquisition présenté et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches auprès de la SCP d'avocats représentée par Maître POZZO DI BORGO.

326/ Demande de défrichement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au Syndicat Mixte des Stations du Mercantour pour le défrichement d'une partie des parcelles communales K 3, 4, 555 soit une superficie de 22 680 m² dans le cadre du projet STADE 2 B à Auron.

327/ ONF – Coupes de bois 2018

L'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2018 avec l'ONF est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,


328/ Démarche cimes durable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'engagement de la commune dans la démarche Cimes Durables et désigne Mme Colette FABRON en qualité de référente dans cette action.

329/ Travaux d'aménagement des pistes Riounet/Fournet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au Syndicat Mixte des Stations du Mercantour pour réaliser les travaux en neige de culture sur les parcelles communales cadastrées Q 193, 211 et 263 pistes Riounet/Fournet.

ETAT CIVIL

Le Maire

Colette FABRON